



FUCEC - TOGO

INSTITUTION FAÎTIÈRE



Lomé, le 28 mai 2025

A

**Madame le Directeur Général Pays
BIC
Lomé**

N/Réf. : 0417/Fucec-Togo/2025

Objet : Doléances

Madame le Directeur Général,

Le réseau Fucec-Togo, conformément à son organisation, est composé d'une Structure Faîtière et des COOPEC qui font les opérations de crédits directement avec leurs membres et usagers à la base. Dans ce sens, les consultations du BIC, avant de mettre en place un crédit, se font par les utilisateurs à la Coopec.

Les factures que la Faîtière reçoit des consultations BIC sont répercutées sur les Coopec concernées suivant leurs utilisateurs, les noms d'utilisation, le type de sujet et les décomptes de rapports. Pour faciliter la refacturation aux Coopec, nous vous saurions gré d'intégrer une colonne « COOPEC » au détail de la facturation. En effet, un filtre au niveau de cette nouvelle colonne nous permettra de ressortir les consultations par Coopec avec les champs cités plus haut.

Aussi, sur les consultations détaillées, afin de nous permettre d'affiner la refacturation aux Coopec, nous souhaiterions qu'il soit précisé les utilisateurs qui, au lieu de consulter les « rapport crédit BIC » pour des montants de crédits supérieurs à 300 000 FCA, ont plutôt consulté les « rapports de score BIC » et qui sont facturés à 400 FCFA par consultation.

Tout en espérant que nos doléances retiendront votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Général, l'expression de nos salutations coopératives.



Directeur Général,

Atcha IDRISOU